


 Délibération  
 N° 2022-018

 EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

\*\*\*\*\*

 ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE  
 DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

**OBJET** : RENOUELEMENT DU PARC INFORMATIQUE POUR FAIRE FACE AUX ENJEUX DE  
 SURETE NUMERIQUE : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Date de la convocation : 06/04/2022

# SEANCE DU 12 AVRIL 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX et le douze avril à dix-sept heures trente

 Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

**Présents** : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICH Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, Mme NATALI Emmanuelle, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles, Mme MINICUCCI Audrey.

**Absents** :

M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre.

M. SCANIGLIA Didier a donné pouvoir à Mme SIGURANI Marielle,

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BERTRAND Michel

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 18	Absents : 3	Représentés : 2
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

*Mme NATALI Emmanuelle a été nommée secrétaire.*

Compte tenu de l'évolution des menaces, notre prestataire nous a informés de la nécessité de renouveler une partie du parc informatique.

De plus, il convient de relever dans ce contexte de menace internationale notre niveau de cyber sécurité.

Il sera proposé d'augmenter le niveau de sécurité de notre pare-feu, de doubler et cibler mieux les sauvegardes (fréquence, durée), d'optimiser notre matériel (fax numérique), de fiabiliser l'usage des adresses de messagerie, de sensibiliser les utilisateurs internes (élus, agents) et d'avoir une visibilité de la sûreté pour les utilisateurs externes (visiteurs, usages d'internet, stagiaires, intervenants divers) par une séparation des passerelles mises à disposition.

Le coût total de cette opération est estimé à 22 500 € HT (27 000 € TTC)

Pour financer ce projet, il est proposé de solliciter l'aide de l'ANSSI (agence nationale de sécurité des systèmes d'information) à hauteur de 80% du montant HT de l'opération.

La proposition de Madame Le Maire est mise en délibéré



**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

<b>Pour : 20</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------	-------------------	------------------------

- Approuve le programme,
- Autorise le maire à solliciter l'aide de l'ANSSI (agence nationale de sécurité des systèmes d'information) à hauteur de 80% du montant HT de l'opération
- Fixe ainsi le plan de financement

<b>Opération : Augmentation du niveau de cybersécurité du système d'information de la Commune</b>	Montant HT	taux
État- ANSSI - plan de relance	18 000,00 €	80%
commune	4 500,00 €	20%
<b>total</b>	<b>22 500,00 €</b>	<b>100%</b>

- Autorise le maire à signer toute pièce concernant ce dossier, et si besoin à adapter le plan de financement en sollicitant d'autres partenaires
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 : Opération 2002 .

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Le Maire, Mme Marie-Hélène Padovani

